



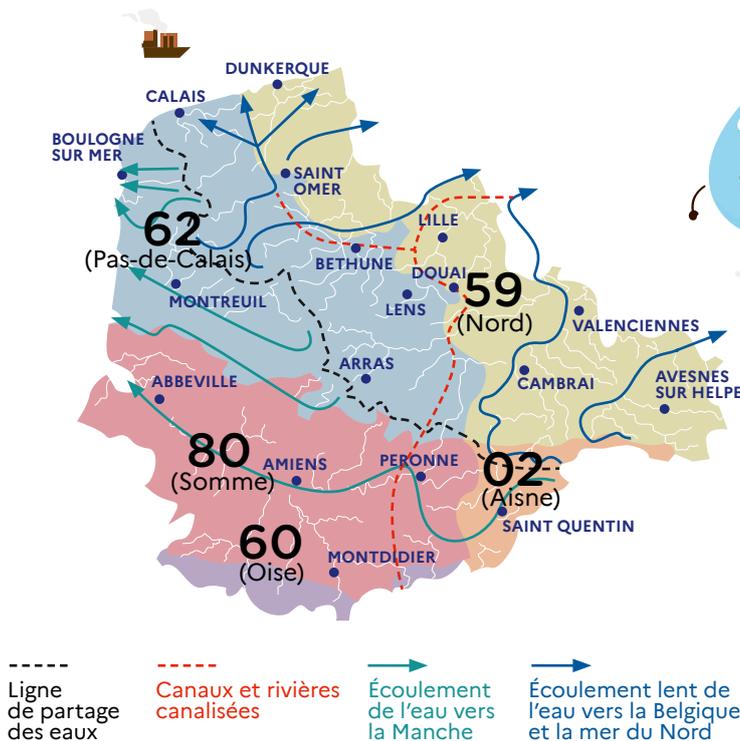
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le SDAGE 2022-2027 du bassin Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie : territoire de défis



**UN TERRITOIRE TRÈS ARTIFICIALISÉ
AVEC DE FORTES PRESSIONS
DE POLLUTION**

7,4% d'habitants sur **3,6%** de la France

densité = 2 x moyenne nationale

- 75%** de population urbaine
- Forte activité industrielle** actuelle et historique
- 270 ans** de passé minier
- 2/3** des terres sont consacrées à l'agriculture industrielle

Les 5 grands enjeux environnementaux de l'eau sur le bassin Artois-Picardie



**PRÉSERVER
ET RESTAURER
LES MILIEUX
AQUATIQUES**

8000 km de rivières de faibles débits dont 1000 km de canaux



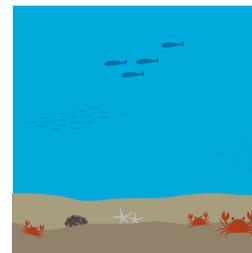
**GARANTIR
POUR TOUS
UNE EAU POTABLE
EN QUANTITÉ
SUFFISANTE**

94% de l'eau potable provient de nappes souterraines



**PRÉVENIR
ET GÉRER
LES CRUES ET
INONDATIONS**

Relief peu marqué : **150 m** d'altitude en moyenne



**PROTÉGER
LE MILIEU
MARIN**

270 km de façade littorale touristique



**APPLIQUER UNE
GOUVERNANCE
DE L'EAU DURABLE
ET COHÉRENTE**

100% du bassin couvert par 15 outils de planification locaux de l'eau : les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

C'EST QUOI LE SDAGE ?

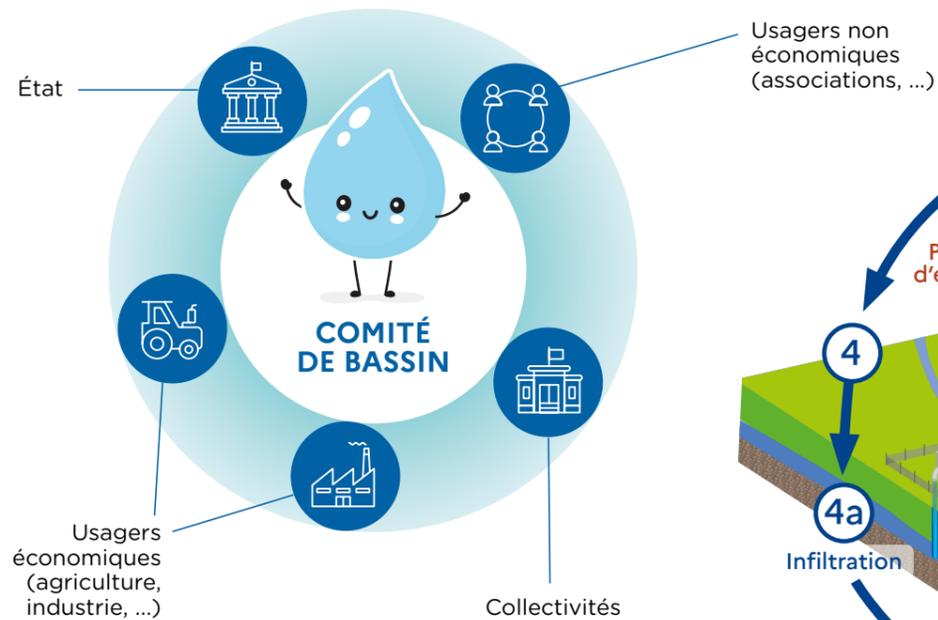
UN OBJECTIF CLAIR ET AMBITIEUX DU SDAGE pour répondre aux directives européennes

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

► Des règles et des objectifs afin de préserver l'eau pour les 6 années à venir et en assurer une bonne gestion :



- Une portée juridique majeure dans l'aménagement du territoire
- Une construction collective portée et adoptée par un parlement de l'eau :



6 ans (2022-2027) pour passer de **22% à 50%** de tous les cours d'eau en bon état écologique

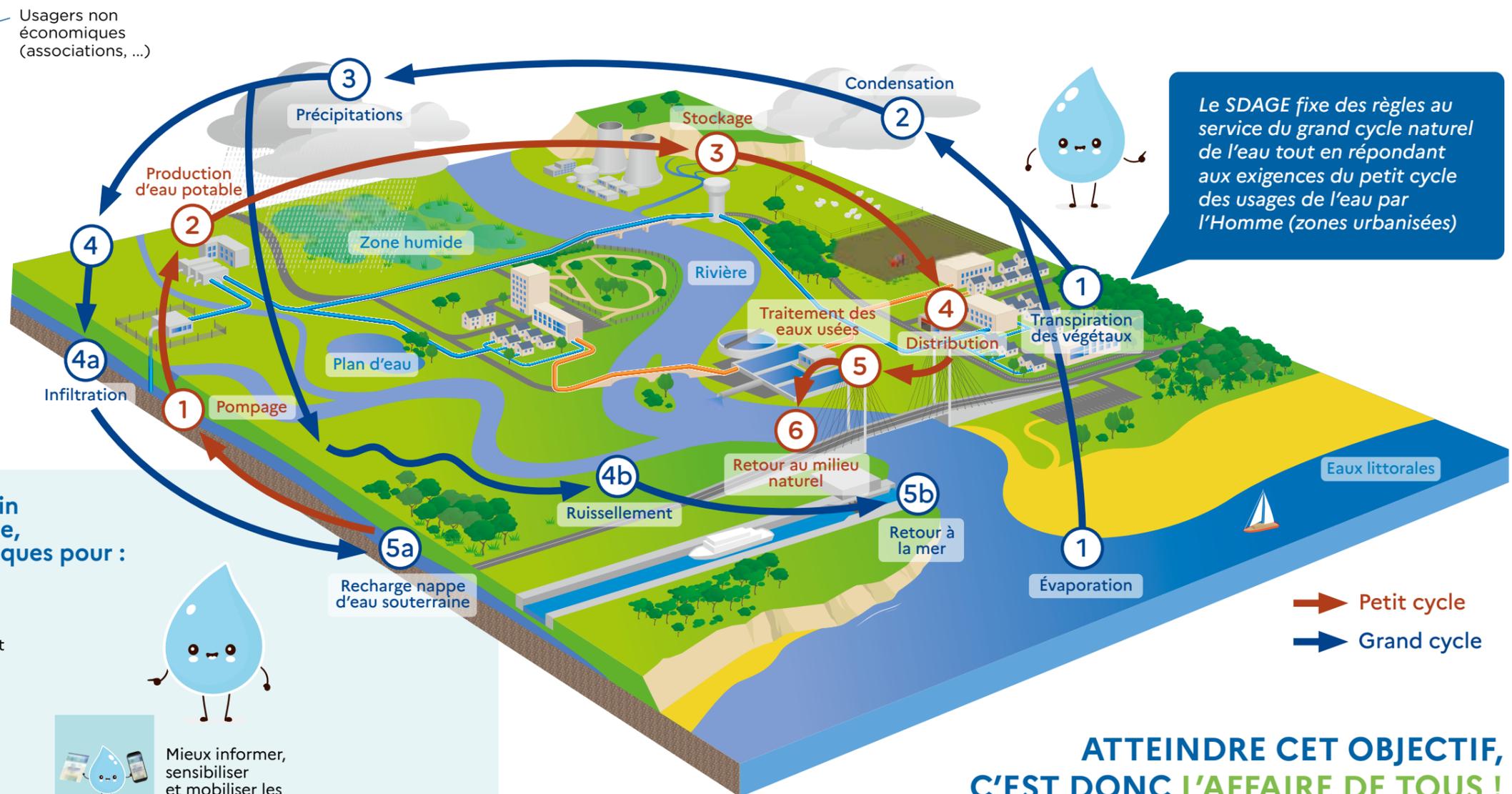
Pourquoi un tel objectif ?

- Protéger, gérer durablement et restaurer le milieu naturel
- Relever les enjeux du changement climatique
- Assurer le bien-être humain
- Transmettre une nature en bonne santé pour les générations futures

Face aux 5 enjeux environnementaux du bassin et dans le contexte du changement climatique, le SDAGE a identifié des orientations stratégiques pour :

- Préserver les zones humides
- Renforcer le fonctionnement naturel des milieux
- Réduire les émissions de substances toxiques
- Lutter contre la pollution du milieu marin
- Mieux informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'eau

À ceux-là se cumule un enjeu majeur de la gestion quantitative de l'eau



ATTEINDRE CET OBJECTIF, C'EST DONC L'AFFAIRE DE TOUS !

LES MOYENS FINANCIERS POUR PARVENIR À RÉALISER LES OBJECTIFS DU SDAGE

► Un programme de mesures environnementales sur la période 2022-2027 évalué à :

2,4 milliards € soit **85€/personne/an**

Travaux finançables par l'agence de l'eau Artois-Picardie sur son programme d'intervention de 1 milliard €



- Réduction des pollutions dues à l'assainissement urbain
- Lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole
- Restauration des milieux aquatiques
- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Réduction des pollutions issues de l'industrie

2/3 des actions

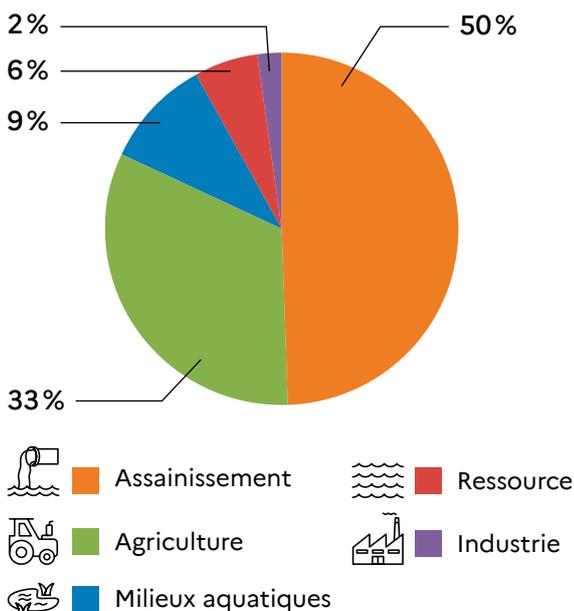
Travaux finançables par d'autres acteurs à hauteur de 1,4 milliard €



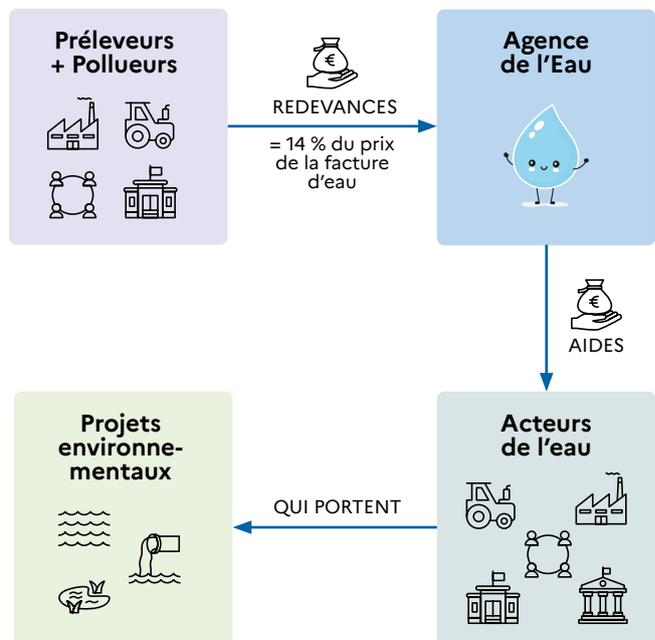
- Mesures agricoles en faveur des zones vulnérables aux nitrates
- Fonds européens

1/3 des actions

► Le programme de mesures constitue ainsi un véritable plan d'action chiffré dont le budget se répartit de la manière suivante :



► Les aides de l'agence de l'eau sont financées selon un principe de préleveur-payeur et pollueur-payeur :



Envie de consulter les documents du SDAGE ? C'est par ici !

